

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d* —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La controverse des sous-marins : les opinions britannique et anglaise. — Préliminaires du Conseil Suprême. — La réorganisation économique de la Russie. — Le budget est voté!

Pour la première fois depuis qu'elle poursuit ses délibérations, la Conférence de Washington vient de se heurter, d'une façon manifeste, à des difficultés sérieuses. L'obstacle ? Les armements sous-marins.

On sait que la France s'est montrée particulièrement conciliante au point de vue des réductions des armements navals puisqu'elle a consenti à diminuer de moitié ses demandes primitives relatives aux grosses unités, qui sont des éléments d'offensive.

Par contre, nos représentants autorisés estiment que nous ne pouvons accepter le taux de sous-marins qu'on nous propose. Le sous-marin est une arme défensive et on ne saurait refuser à la France le droit de protéger ses côtes — qui constituent ses frontières pour moitié, — ni d'assurer ses relations avec ses colonies, particulièrement l'Algérie et la Tunisie.

Notre ferme et compréhensible refus de souscrire à des conditions inacceptables a provoqué en Grande-Bretagne une explosion d'indignation. Et, tandis que son délégué à Washington, M. Balfour, nous accuse — pas moins ! — de comploter contre son pays, une bonne partie de la presse nous insulte et dénonce... l'impérialisme français.

Le Daily Chronicle, la feuille de Lloyd George, se charge de donner le ton des lamentations francophobes. Jugez-en :

Il n'existe pas de métaphore pour dire que la France qui joue à Washington le rôle que jouait l'Allemagne à la Haye, a chassé les sous-marins de cette dernière. Aucune nation, pas même la France, ne peut conserver notre attachement si elle continue ainsi à comploter contre notre sécurité, contre les libertés de l'Europe et contre la liberté du monde.

La Pall Mall Gazette emboîte le pas à son confrère et déclare :

C'est tout simplement la dernière d'une série de tentatives faites par la France depuis l'armistice pour obtenir l'hégémonie de l'Europe.

Ainsi, l'Angleterre, après s'être réservée en Europe le monopole de l'offensive maritime, ose nous accuser d'impérialisme ; après avoir détruit la flotte allemande, qui nous revenait, et refusé l'alliance promise, elle prétend nous interdire de nous défendre nous-mêmes !

On tente de nous faire passer aux yeux du monde, et surtout des Etats-Unis, pour des impérialistes forcés !

C'est un manque de loyauté ! C'est de l'hyppocrisie. Toutefois, dans ce concert d'acérés récriminations, quelques rares voix impartiales retentissent et s'associent aux vœux de la France. Telle la Morning Post qui écrit fort à propos :

Au bon vieux temps d'avant-guerre, lorsque l'Allemagne construisait des dreadnoughts, les philanthropes de Grande-Bretagne gardaient le silence et les humanitaires des Etats-Unis restaient indifférents. Quand la France se propose seulement de lancer une quantité déterminée de sous-marins, de véritables hurlements retentissent des deux côtés de l'Atlantique.

Au fond, l'Angleterre qui n'a pas obtenu satisfaction, à Washington, pour la totalité de ses revendications, cherche un prétexte pour « embouteiller » la conférence. Elle cherche surtout à nous aliéner les sympathies du peuple américain.

Nous doutons qu'elle réussisse dans cette tentative. Outre-Atlantique on se montre favorable à la thèse française.

Ainsi le Washington Herald écrit : La France est absolument fondée à se défendre elle-même puisqu'elle n'a pas obtenu les garanties de sécurité nécessaires.

La New-York Tribune est même plus explicite :

Toute la responsabilité du refus de la France retombe sur l'Angleterre et sur les Etats-Unis qui n'ont donné à la France ni la garantie de sécurité qu'elle attendait, ni l'aide dont elle a besoin pour se faire payer par l'Allemagne.

Comme préface à la prochaine

conférence de Cannes, des financiers et industriels français, anglais, italiens et belges viennent de se réunir à Paris pour élaborer un plan de restauration économique et financière de l'Europe.

Tous les hommes d'affaires présents sont tombés d'accord sur le programme à soumettre au Conseil Suprême. En voici les directives :

Une vaste société privée serait constituée pour remettre en état tous les moyens de communication et pour seconder toutes les entreprises d'intérêt général, en particulier en Russie, en Pologne, en Autriche, où le chaos économique est considérable.

Cette société serait constituée uniquement par des banquiers et des particuliers ; les Etats n'y participeraient pas, sauf l'état allemand qui pourrait souscrire jusqu'à concurrence de la moitié des parts revenant à l'Allemagne, à peine de verser à la caisse des réparations la totalité des bénéfices qu'il réaliserait.

Pour apprécier ce projet, il convient d'attendre des précisions. En l'espèce les détails de l'organisation ont leur importance. Quelles garanties, par exemple, devront donner les Etats où interviendra le consortium ? Bien d'autres questions de cette nature sont à résoudre avant de pouvoir se prononcer sagement sur ce projet.

En fait, c'est à la Russie que les Anglais songent principalement quand ils proposent de constituer un consortium de financiers chargés de restaurer l'Europe.

Voici de longs mois d'ailleurs que Londres s'efforce de renouer des relations commerciales avec les Soviets : le projet actuel n'est qu'un nouvel aspect d'un programme ancien.

Quelles raisons incitent la Grande-Bretagne à restaurer la Russie ?

La première, la plus souvent citée, est qu'une Russie réorganisée fournirait des débouchés à l'industrie britannique et, par suite, atténuerait la crise du chômage.

Mais il en est d'autres. Voilà déjà longtemps que l'industrie allemande travaille activement pour la Russie ; elle tente d'acaparer la clientèle russe. Or, l'Angleterre n'entend nullement laisser l'Allemagne conquérir un véritable monopole au pays des Soviets. Elle veut qu'on lui réserve sa part.

Enfin, autre motif très plausible : de tous temps, la Russie a été la rivale de l'Angleterre en Orient ; à plusieurs reprises, leurs entreprises conquérantes en Asie se sont heurtées. Or, l'état actuel de décomposition politique qui fleurit en Russie, rend ce dernier pays incapable d'entrer en compétition avec Londres en Asie.

C'est là, du moins, le point de vue des milieux politiques londoniens. Car, il n'est pas prouvé que les bolchevistes seront malléables et ne constitueront pas une menace pour les possessions britanniques.

Nous ne serions pas surpris que l'agitation, qui trouble si violemment l'Inde à l'heure actuelle, soit provoquée en partie par des émissaires des Soviets.

Qu'est ce qui est une autre question. Mais quant à la France, — si vraiment on tente de réorganiser la Russie, — elle ne peut ignorer ces préparatifs. Les absents ont toujours tort.

Notre confrère, le Temps, le constate avec raison :

« Nous avons en Russie trop d'intérêts, non seulement sous la forme de créances provenant du passé, mais aussi sous la forme de possibilités à venir, pour nous exclure d'un groupe international qui concentrera les affaires russes. La négation, l'obstruction ne nous mèneraient à rien. »

Le tout est de prendre des garanties.

Mais la Russie actuelle peut-elle fournir des garanties d'ordre économique et financier ?

Il ne semble guère possible d'aborder le problème économique-social de la restauration de la Russie sans aborder le problème politique.

La tâche est donc singulièrement complexe. Il importe de l'entreprendre avec prudence.

Après des séances, qui furent de véritables épreuves d'endurance, la Chambre et le Sénat ont fini par voter le budget pour 1922, sinon pour la date fatidique du 31 décembre minuit, du moins dans la matinée du 1^{er} janvier.

Le retard est sans importance : aucun douzième provisoire n'est nécessaire.

Par avance, nous avons suffisamment montré les avantages de cet événement ; nous pouvons nous borner aujourd'hui à constater le fait.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

L'Allemagne râte nos bestiaux

Les marchands de bestiaux sont très émus de la râlée opérée sur tous les marchés de la région par des marchands qui enlèvent, à tout prix, les vœux de belle venue et les expédient en Allemagne par l'Alsace.

Grave tension Italo-Yougo-Slave

Des dissensions assez vifs viennent de surgir entre l'Italie et la Yougo-Slavie.

Les prétextes, ce sont les récents incidents de Sebenico, où des marins italiens furent attaqués et blessés par des croates. Incidents pour lesquels le gouvernement de Rome a exigé des réparations qui apparaissent exagérées au cabinet de Belgrade.

Mais le malentendu aurait des causes plus profondes : l'Italie refuserait d'évacuer toute une zone du littoral revenant à la Yougo-Slavie et persécuterait la population Slave des territoires annexés. De là, le vif mécontentement des Croates.

Protestations Serbes

On vient d'apprendre que le gouvernement serbe venait d'adresser une note au gouvernement italien, dans laquelle il lui demandait de retirer immédiatement le navire de guerre italien qui se trouve mouillé dans le port de Sebenico.

Le gouvernement de Belgrade aurait également adressé une note au Conseil Suprême, lui soumettant dans le détail l'incident serbo-italien.

Dans les milieux gouvernementaux, on affirme que si l'incident se poursuit, il sera porté devant la Société des Nations qui devra trancher le différend.

La Hongrie prend possession du territoire de Sopron

La reprise de possession par la Hongrie du territoire plébiscitaire s'est effectuée solennellement le 1^{er} janvier. La commission des généraux alliés a fait placarder un appel dans lequel elle remercie les citoyens de Sopron de leur hospitalité et de leur attitude irréprochables.

La Crimée se déclare indépendante

Le représentant de la Crimée annonce que le gouvernement de Moscou ayant accepté les vingt-cinq conditions de l'Assemblée tartare, la Crimée s'est déclarée indépendante. La Crimée aura le droit d'envoyer des représentants plénipotentiaires à l'étranger et aura son indépendance complète à l'intérieur.

Les troupes bolchevistes à la frontière finlandaise

La presse finlandaise signale de grands mouvements de troupes bolchevistes à la frontière de Finlande. Le gouvernement des soviets a déclaré officiellement que ces mouvements ne sont pas dirigés contre la Finlande.

La politique douanière espagnole

Le gouvernement espagnol vient de dénoncer ses conventions commerciales avec la Belgique, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas et la Suisse.

La raison de ces dénonciations est la mise en vigueur prochaine d'un nouveau tarif douanier.

Le cabinet de Madrid

Les milieux militaires, mécontents de la gestion de M. de la Cierva, voudraient l'obliger à démissionner. Le président du Conseil, M. Maura, vient de rappeler d'urgence à Madrid, le ministre de la guerre, M. de la Cierva, actuellement en visite au Maroc.

Dès son retour, il y aura réunion du Conseil des ministres.

Pour une république indienne

A la session de la Ligue Musulmane Indienne, tenue à Ahmadabad, le président a préconisé la formation d'une république indienne, tous les moyens possibles, y compris la violence, devant être employés pour assurer l'indépendance de l'Inde et, plus généralement, la libération de tous les musulmans des tutelles étrangères.

Pour atteindre ce but, l'autonomie de l'Inde, un appel est adressé aux Hindous.

Nouveaux troubles aux Indes

On annonce officiellement de Lahore que des troubles sérieux ont éclaté dans le district de Rohtak-Punjab.

On compte 40 blessés et 4 tués. Des troupes de Delhi et d'Alwar sont arrivées pour rétablir l'ordre.

Faux billets

Des faux-monnayeurs viennent de jeter dans la circulation, dans toute la région comtoise, lyonnaise, stéphanoise et bourbonnaise, une quantité considérable de faux-billets de 20 francs.

La police est sur la piste des émetteurs de billets.

Mort du général Larroque

Le général de brigade, des troupes coloniales, Jean Larroque, vient de mourir subitement à l'âge de 46 ans.

Il était originaire de la région toulousaine, étant né à Dieupentale (Tarn-et-Garonne).

Une carrière extrêmement brillante permettait d'entrevoir en lui un de nos futurs grands chefs militaires.

Juste condamnation

Le tribunal correctionnel de Paris vient de condamner à un an de prison sans sursis, un chauffeur, E. Vayer, pour avoir écrasé la vicomtesse de Chabot et la générale de Vignacourt.

Les parties civiles obtiennent 100.000 francs de dommages-intérêts qui iront à des œuvres de bienfaisance.

Chambre des Députés

Séance du 1^{er} janvier 1922

La Chambre après avoir tenu une séance de nuit, a voté le budget de 1922 dimanche matin à 11 heures 15.

La session extraordinaire pour 1921 est close.

Sénat

Séance du 1^{er} janvier 1922

Le budget, retour de la Chambre est, pour la 4^e fois, soumis au Sénat, qui le vote à 11 heures 1/2.

CHRONIQUE LOCALE

EN VITESSE

Chambre et Sénat ont fait preuve de zèle, cette année. Le budget 1922 a été voté sans douzièmes provisoires. Le fait méritait d'être cité, car il est rare que le budget ait été voté à la fin de l'année.

Si nous en croyons une statistique publiée par M. Candace, député, il n'y a depuis 1889 que 5 budgets qui aient été votés avant le 31 décembre.

1^o Le budget de 1889 a été promulgué le 30 décembre 1888, M. Jules Roche en étant le Rapporteur Général ; 2^o le budget de 1896 a été promulgué le 29 décembre 1895, M. Georges Cochery en étant le Rapporteur Général et M. Paul Doumer étant Ministre des Finances dans le Cabinet Léon Bourgeois ; 3^o le budget de 1904 a été promulgué le 31 décembre 1903, M. Merlou en étant le Rapporteur Général et M. Rouvier étant Ministre des Finances dans le Cabinet Emile Combes ; 4^o le budget de 1908 a été promulgué le 31 décembre 1907, M. Léon Mougout en étant le Rapporteur Général et

M. Caillaux étant Ministre des Finances dans le premier ministère Clemenceau ; 5^o le budget de 1909 a été promulgué le 27 décembre 1908, M. Paul Doumer en étant le Rapporteur Général et M. Caillaux étant Ministre des Finances dans le même ministère Clemenceau.

Nous devons donc ajouter le budget de 1922, et ça fera 6 budgets votés en temps normal.

Un bon point à nos parlementaires et cependant tout le monde n'est pas content.

65 sénateurs par la voix de M. Léon Perrier se plaignent d'avoir voté ce budget à la galopade, sans avoir eu le temps de l'examiner à fond.

La Chambre, disent-ils, a commencé la discussion du budget le 8 juillet dernier, alors que le budget n'a été déposé que le 16 décembre sur le bureau du Sénat.

Ces 65 sénateurs peuvent avoir raison : discuter un budget de 25 milliards en 15 jours, c'est aller un peu vite. Mais la Chambre a mis plus de 6 mois pour l'examiner. Elle a dû ne rien négliger, et tout doit donc aller à souhait.

Enfin, pas de douzièmes provisoires, c'est un progrès sur les budgets anciens : espérons que l'an prochain, le budget soit moins lourd que celui de cette année.

LOUIS BONNET.

Service vicinal

M. Ruamps est nommé cantonnier à Rouillac (Montcuq), en remplacement de M. Simonet, démissionnaire.

M. Mazenave est nommé cantonnier à Loubressac.

M. Bullit est nommé cantonnier à St-Chels, en remplacement de M. Lalo.

Subvention

M. Louis Delpoit, député, vient de recevoir la lettre suivante du Ministre de l'Agriculture :

Ministère de l'Agriculture,
Paris le 30 décembre 1921.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me recommander la demande de subvention formulée par la Caisse d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail de Parnac.

Je m'empresse de vous faire connaître, que par décision du 19 déc. 1921, prise après l'avis de la Commission de réparation instituée auprès de mon département, j'ai accordé à la Société dont il s'agit une somme de 1400 francs pour lui permettre d'augmenter son fonds de réserve.

Je suis heureux d'avoir ainsi donné satisfaction au désir que vous m'avez exprimé.

Veillez agréer, etc., etc..

Emprunt départemental

A la date du 24 décembre, le Ministre de l'intérieur a pris un décret, que publie le Journal Officiel, aux termes duquel le département du Lot est autorisé à emprunter :

1^o une somme de 500.000 fr., remboursable en 15 ans, à partir de 1922, destinée au paiement de dépenses arriérées (œuvres d'assistance diverses et subventions complémentaires aux services d'autobus en 1921).

2^o une somme de 180.000 francs, remboursable en 30 ans, destinée au paiement des dépenses d'exploitation et de remplacement du matériel du tramway de St-Céré à Bretenoux.

Le même décret autorise le département du Lot à s'imposer les centimes additionnels qui assureront l'amortissement des diits emprunts.

Contributions indirectes

M. Monboisse, surnuméraire des contributions indirectes à Paris, est nommé vérificateur de 3^e classe dans le Lot.

AVENIR CADURCIEN

Dimanche, à l'occasion du 1^{er} de l'An notre excellente fanfare municipale a donné sur les Allées Fénelon un brillant concert auquel assistait une foule considérable, qui n'a pas ménagé ses bravos aux jeunes musiciens.

A l'issue du concert, a eu lieu un brillant défilé joué par la Diane Cadurcienne.

Nos félicitations à tous et à leur dévoué directeur.

AUTOUR DU CONSEIL

Séance de fin d'année à laquelle assiste un nombreux public. Nous ne regrettons certes pas la présence de beaucoup de public dans la salle des séances. Mais pour cette salle elle-même — la salle du Musée — il serait à souhaiter qu'il y ait moins d'amateurs de séance municipale. Il n'y a qu'à voir dans quel état se trouve la salle...

Mais la réception de deux nouveaux édiles et l'élection du 2^e adjoint étaient des attractions dont les électeurs ne sauraient se priver.

Et puis, il y a eu de bonnes nouvelles à apprendre. D'abord, Cahors aura son bataillon de troupes noires, tout comme Montauban. Et puis, le budget se boucle par un excédent de recettes.

Enfin, et c'était l'essentiel, les réclamations, protestations qui arrivaient de tous les quartiers de la ville ont été entendues, au sujet de l'éclairage.

Nous ne verrons plus de vastes colonnes en fonte décapitées de leur lanterne : bientôt, les becs de gaz reprendront leur place et leur fonction dans les quartiers de la ville. Il y a assez longtemps qu'on les réclamait.

Une autre bonne nouvelle : la viande sera bientôt taxée. Mais cette taxe ne pouvait-elle être faite plus tôt ?

Il y a plusieurs semaines que des bouchers de la ville ont affiché des prix qui donnaient satisfaction aux consommateurs, il y en a même qui annonçaient cette baisse par voie d'annonce, et à ce jour une taxe n'est pas encore établie ou elle ne l'est que depuis 24 heures.

Mais qui donc peut empêcher que cette taxe ait tardé si longtemps à paraître ?

LOUIS BONNET.

Commission départementale

La commission départementale a pris les décisions suivantes au cours de sa dernière séance :

Après examen des devis, la question du chauffage central de la préfecture a été ajournée pour être présentée au conseil général, lors de sa prochaine session.

Une subvention de 200 francs a été accordée à la commune de St-Pantaléon, pour réparations aux bâtiments scolaires.

Une somme de 500 francs a été allouée à la commune de St-Chamarand, pour réparation à un immeuble communal.

Une subvention de 300 francs a été accordée à la commune de St-Laurent-Lolmie, pour réparations à un bâtiment scolaire.

Une subvention de 250 francs a été accordée à la commune de Lalbenque pour réparations aux bâtiments scolaires.

La commission a réparti la somme de 29.000 francs, inscrite au budget départemental, à titre de subvention aux communes, pour leurs chemins vicinaux en 1921, à raison de 1.000 francs par canton.

La commission a prononcé la reconnaissance du chemin rural de Salesses, qui se trouve sur le territoire de la commune de Comiac.

Les dépenses occasionnées par l'achat de divers appareils orthopédiques destinés à des indigents sont prises en charge par le département.

La commission renouvelle, pour le 1^{er} semestre 1922, le traité passé entre le département et l'asile d'aliénés de Leyme, pour l'hospitalisation des malades. Le prix de la journée reste fixé à 4 francs.

La commission autorise M. le préfet à contracter des assurances contre l'incendie pour garantir le bâtiment renfermant les archives départementales.

La commission autorise M. le préfet à payer à la commune de Lizeux, pour sa caserne de gendarmerie, le prix du loyer fixé par le bail précédent, soit 1.230 francs.

Publicité

L'Officiel publie l'état des frais de publicité relatifs à l'émission des rentes 6 0/0 1920, et la liste des journaux qui ont participé à ces frais : A Cahors, le Quercy et le Réveil ; à Figeac, l'Avenir ; à Gourdon, le Gourdonnais et l'Avenir Gourdonnais.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni samedi soir : la séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. de Monzie qui souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux, MM. Malique et Caillaud. Puis, au nom du Conseil, il exprime ses condoléances à M. Tassart à l'occasion du deuil cruel qui l'a frappé.

Il est procédé à l'élection du 2^e adjoint. Par 22 voix sur 23 votants, M. Gayet est élu.

M. Gayet remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait et il salue la mémoire d'Antonin Dulac dont il fait l'éloge. C'est en s'inspirant de son exemple, dit M. Gayet, qu'il fera l'impossible pour accomplir au mieux des intérêts de la ville, ses fonctions, et qu'il espère pouvoir conserver dans sa tâche l'estime et l'amitié de ses concitoyens.

M. de Monzie dit que le concours de M. Gayet était indispensable et il se félicite de son élection ainsi que de celle de M. Carlin, au Conseil d'arrondissement.

Le Maire indique, que malgré le vote restrictif du Conseil municipal, il croit pouvoir annoncer que Cahors sera doté avant peu de troupes noires.

Il annonce que, certainement à ce qu'on redoutait, il n'y aura pas de chômage aux Magasins des Tabacs.

Sur question, M. Tassart annonce que la taxe sur la viande sera prise lundi, et qu'il espère pouvoir très prochainement réviser la taxe du bain.

La Municipalité promet de prendre en considération une demande tendant à fournir des pèlerines aux « boueux ».

M. Holzer propose de transformer le bateau « l'Impassible » en bateau travail.

M. Marmiesse donne lecture d'une lettre dans laquelle il expose les raisons qui l'ont incité à voter contre l'arrivée des troupes noires à Cahors. Il paraît que ce sont des « troupes prétorienne », qui le jour de la Révolution à Cahors, obéiraient à ceux qui leur commandaient de faire feu.

Au sujet de la vente des fumiers de la ville, M. Malique demande que cette vente soit faite par adjudications, tandis qu'actuellement ils sont pris par M. Henras, Conseiller municipal, moyennant la somme de 500 fr.

M. Malique se plaint de ce que les ordures ménagères séjournent trop dans Labarre.

M. Pedelmas donne communication du budget.

M. Teyssonières demande le vote d'une subvention de 200 francs en faveur de la Société des Etudes du Lot. Adopté.

Sur les concessions d'eau jusqu'ici impayées, il a été récupéré 6.000 fr. M. Holzer soutient un vote tendant à supprimer l'impôt sur le chiffre d'affaires qui pour la ville n'a rapporté que 8.000 francs. Ce vote est adopté.

Le budget de 1922 se boucle en recettes à la somme de 909.408 fr. 95; et en dépenses à la somme de 908.502 fr. 14.

Le budget est voté ainsi que les budgets des hospices, du lycée de jeunes filles, du bureau de bienfaisance.

M. Delfort propose à la ville de faire certaines réparations autour d'un terrain lui appartenant, près du Pont Valentré, et d'acheter une parcelle de terre attenante à son terrain et appartenant à la ville. Adopté.

La question des poubelles revient en discussion. M. Huart demande que l'arrêté concernant les poubelles soit appliqué.

M. Bach ne croit pas qu'on arrive à les imposer à la population : dans tous les cas, la ville n'a qu'à donner l'exemple de la propreté en faisant nettoyer les rues.

M. de Monzie déclare qu'il y a plusieurs grandes voies dont l'entretien n'incombe pas à la Ville.

M. Holzer demande l'achat d'une balayeuse mécanique.

M. Malique demande que la balayeuse mécanique passe dans le faubourg Labarre. Il connaît un propriétaire qui offrirait un terrain à La-

barre, pour mettre les ordures ménagères.

L'établissement des poubelles est voté.

M. Gibert dit que le quartier Labarre est très mal éclairé : il demande qu'on améliore cet éclairage.

M. Malique demande l'installation d'une borne-fontaine en face l'épicerie Gagnayre.

La question des réparations à l'Abattoir sera examinée prochainement.

M. Bach, délégué par la Commission des travaux publics, a examiné dans un secteur de la ville les bees de gaz qui étaient nécessaires pour donner un éclairage convenable.

Il faudrait dans le secteur des quais 26 bees de gaz de plus. Ils seraient placés et bientôt l'éclairage sera rétabli comme avant-guerre.

Plusieurs demandes de suris d'incorporation reçoivent un avis favorable. Le Conseil vote des remerciements à M. Chapsal, qui a fait don à la ville du portrait de M. Sirech, ancien maire de Cahors.

Des félicitations sont adressées à Mme la Directrice du lycée de jeunes filles et à ses collaboratrices qui ont organisé une tombola dont le produit a été versé à la Caisse des Ecoles.

Une subvention de 10.000 francs est, sur la proposition de M. Gayet, accordée à la Chambre de Commerce.

M. Huart propose que l'on fasse des réparations au Cercle Gambetta. Adopté.

L'ordre du jour est épuisé. M. le Maire lève la séance en souhaitant la bonne année au Conseil municipal, au public qui a assisté à la séance et à la population de la ville de Cahors.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Le match amical du 1^{er} janvier avait attiré, malgré le concert de l'Avénir, une assez grande affluente au Stade « Lucien Desprats ».

L'Equipe 1 de Luzech s'est présentée renforcée par deux unités recrutées à Cahors même.

L'Equipe de l'Aviron assez mixte était privée de Théron, Gorse, Durand, Cambon et Fumat, elle était complétée par Robert, Rossier et Imbert.

La partie fut ce qu'elle devait être, plutôt une démonstration de jeu ouvert, qu'un match, même amical, surtout pendant la 2^e mi-temps et après qu'une individualité assez brutale eut été punie comme il convenait et eut quitté le terrain.

Le 15 Luzechois ne pouvait incontestablement point tenir devant le 15 Cadurcien, et hâtons-nous de dire que leur défense fut correcte. La cavalerie de l'A. C. fit des prouesses dans la 2^e mi-temps, très judicieusement servie par des avants qui donnent et ouvrent même.

La victoire de l'A. C., à vrai dire, n'en est point une, car les Luzechois, s'ils firent des efforts louables, avaient tout l'air d'aider leurs adversaires dans la démonstration savante de Rugby qu'ils nous offrirent.

L'arbitrage de M. Vernet fut très apprécié parce qu'il fut aussi large que le comportait une pareille rencontre.

Cahors battit Luzech par 47 à 0.

La deuxième Equipe, composée à la hâte et à la diable d'éléments puisés dans la 2^e et la 3^e Equipes, s'est, elle, présentée à Gourdon, avec 13 unités.

Malgré cette infériorité numérique, la première mi-temps fut toute entière à son avantage et se termina par un essai transformé pour Cahors : 5 à 0.

Pourquoi fallut-il que, dès les premières minutes de la 2^e mi-temps, la partie devint un « matraquage » un peu excessif ? Le chauvinisme est l'ennemi du sport.

Trois des Equipiers Cadurciens, très rudement touchés, furent obligés de quitter le terrain et c'est avec 11 joueurs que l'A. C. continua courageusement la lutte.

Les dirigeants Gourdonnais ont droit à nos remerciements : à leur retour nos Equipiers ont, en effet, été unanimes à reconnaître leur bonne grâce et leur esprit sportif.

Il n'en est pas de même de quelques jeunes de l'Equipe adverse qui firent preuve d'une brutalité peu ordinaire.

Quant à l'arbitrage, il fut inexistant.

Réunion de la Commission de Rugby, mercredi 4 janvier à 6 heures du soir, café Ti-voli.

Le Bureau de l'A. C. rappelle à tous les membres actifs et honoraires de la Société qu'une grande réunion se tiendra au siège social jeudi 5 janvier à 8 heures 1/2. Présence indispensable.

Le Comité.

On nous prie d'insérer :

J'ai eu le plaisir de constater combien l'Aviron Cadurcien tenait ses promesses, et je lui apporte mon témoignage.

Dimanche, en effet, ma flânerie m'a conduit vers l'île de Cabessus, et j'ai poussé ma promenade jusqu'au Stade L. Desprats, dont tous les sportifs s'occupent si fort depuis deux mois.

« Achevez, madame, vous le devez. » Elle a osé achever : « Il a emporté la caisse. » Alors j'ai dit : « Je vous défends d'insulter mon frère. » Et à mon fiancé, j'ai ajouté : « Vous, monsieur, vous ne savez pas me protéger chez vous, je vous rends votre parole. » Il a voulu me retenir, mais je n'ai plus rien écouté, et me voilà.

« Chère petite ! murmura sa mère en l'embrassant. — Ah ! se récria M. Roquevillard redressé sur les têtes jointes de sa femme et de sa fille, on condamnera donc toujours sans entendre. — Mais déjà Marguerite oubliait son malheur personnel pour le malheur commun. Elle se releva et vint à son père qu'elle fixa dans les yeux : — Vous en qui j'ai confiance, répondez-moi : ce n'est pas vrai, n'est-ce pas ? — C'est faux ! assura la malade. — Je l'espère, dit le chef de famille. Mais toutes les apparences sont contre lui, et il risque d'être condamné. — Condamné ? — Oui, condamné, répéta l'avocat, et nous tous avec lui qui portons le même nom, venons du même passé et marchons vers le même avenir. — D'un geste, il parut protéger les deux femmes en larmes et menacer le déserteur : — Un instant de faiblesse suffit à briser l'effort de tant de générations solidaires. Ah ! que là-bas, dans sa fuite honteuse il mesure l'étendue de sa trahison : les fiançailles de sa sœur

J'ai été, je l'avoue, stupéfait par l'aménagement rapide de ce terrain, hier encore vide de tout ce qui constitue un champ de football.

Des tribunes sobrement élégantes, aux travées spacieuses, reposent sur des culées de béton armé dissimulées dans le sol ; l'accompagnement de ma visite par un dirigeant de l'Aviron qui m'a fort complaisamment instruit de toutes les modifications apportées à ce Stade.

Au-dessous des tribunes, quatre cabines permettront à quatre équipes de se déshabiller et de s'habiller, loin des curieux ; une cinquième cabine sera réservée aux douches.

Les Tribunes seront elles-mêmes entourées d'une clôture pareille à celle, très jolie, qui encercle le terrain ; un banc spécial avec pupitre sera aménagé pour la Presse.

Pour tout très élégamment conçu dégage bien le champ de jeux et sa solidité à toute épreuve permettra de contenir sans peine les nombreux spectateurs qui vont être désormais la clientèle fidèle de l'Aviron.

Il fallait à Cahors un terrain bien aménagé.

Aujourd'hui c'est chose faite. Et dans quel cadre !

Le site splendide de l'île, sur les bords de notre superbe Lot, aux pieds de la vieille ville qui étagée fièrement ses tours antiques et ses maisons millénaires.

L'Aviron Cadurcien mérite toutes les félicitations, et je lui apporte, sans réserve, les miennes.

Un curieux.

Grande Fête d'inauguration

du « STADE LUCIEN DESPRATS » Cette fête promet d'être des plus brillantes. L'Aviron Cadurcien et sa solidarité à toute épreuve permettra de contenir sans peine les nombreux spectateurs qui vont être désormais la clientèle fidèle de l'Aviron.

Il s'est tout d'abord assuré du concours de la 1^{re} équipe de l'Union Sportive Montalbanaise, qui a obtenu de si légitimes succès dans le Championnat des Pyrénées de Première Série.

Un grand match de football aura donc lieu ce site splendide de l'île, sur les bords de notre superbe Lot, aux pieds de la vieille ville qui étagée fièrement ses tours antiques et ses maisons millénaires.

M. O. Léry, Président de la Fédération Française de Rugby, présidera effectivement la solennité de l'inauguration et donnera le coup d'envoi à 2 heures 30.

Ce match sera précédé par la rencontre de la 1^{re} Equipe de la « Quercynoise » avec la 2^e de l'A. C.

L'Avénir Cadurcien et la Diane Cadurcienne prêteront leur brillant concours à cette fête, c'est dire que, sans nul doute, tous les Cadurciens auront à cœur d'être au Stade ce jour-là pour encourager l'Aviron et applaudir à ses efforts sportifs.

Indisposition

Dimanche matin, une dame F. d'un âge avancé, s'était rendue à la Cathédrale pour assister à la messe. Elle fut prise d'une indisposition causée par le froid et s'affaissa. Relevée elle fut transportée à son domicile où des soins lui furent donnés.

Mouvement de la population

En 1911, la population du Lot était de 205.769 habitants, en 1921, elle n'est plus que de 176.889 habitants, soit 28.880 habitants en moins. Le Lot compte 750 étrangers.

En 1872, le Lot comptait 281.404 habitants.

Mauroux

Décorations posthumes. — La médaille militaire vient d'être accordée à la mémoire des soldats Léopold Péchoud, classe 1915, du 11^e régiment d'infanterie, mort pour la France à Arras, le 9 juin 1915, et Philippe Filhol, du 20^e régiment d'infanterie, tué aux Hurles, le 26 septembre 1914.

Voici la citation de ces deux braves : « Léopold-Antoine Péchoud, brave soldat. A été blessé mortellement à Arras, le 2 juin 1915, en accomplissant courageusement son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

« Jean-Philippe Filhol a vaillamment fait son devoir dès les premiers combats de la campagne. Tombé glorieusement pour la France le 26 septembre 1914, aux Hurles, Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Salviac

A propos de l'électrification ; on réclame. — Nous avons appris par les journaux régionaux et départementaux qu'une réunion de toutes les municipalités des communes comprises dans le projet d'électrification, aura lieu à Cazals, à la mairie, le dimanche 8 janvier prochain à 14 heures 30 très précises. A cet effet, M. Solmiac, maire des Junies, a adressé à MM. les Maires des dites communes une lettre d'invitation à la réunion projetée.

M. l'ingénieur du Génie rural doit exposer l'étude financière du projet et M. Solmiac fournir les renseignements administratifs.

Nous sommes surpris que la commune de Salviac ne soit pas comprise dans le réseau et que l'honorable maire de Salviac M. le Dr Cambornac n'ait pas été pressenti.

L'isolement de la commune de Salviac n'est pas compréhensible. L'autorité administrative voudra bien nous donner des explications à ce sujet. Nous en reparlerons.

Frayssinet-le-Gourdonnais

Double passage de l'autobus. — Grâce à l'intervention de M. Fontanille, sénateur, l'autobus passera désormais dans notre localité à l'aller et au retour.

C'est là une véritable amélioration, que ne manquera pas d'apprécier les habitants de Frayssinet et les originaires de notre commune qui viennent y visiter leurs familles.

Nos remerciements à notre dévoué sénateur.

Labastide-Murat

Réunion du syndicat. — Les membres du Syndicat agricole sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu à la mairie de Labastide-Murat, dimanche 8 janvier, à 14 heures.

Souillac

Le cinéma à l'école. — Grâce à M. Louis Costes, directeur du Cinéma des familles les enfants des écoles laïques de Souillac ont pu assister, samedi 24 décembre, à une représentation cinématographique composée exclusivement de films enseignement de la maison Pathé.

Les films suivants ont été projetés : La fabrication du savon ; les gaz carboniques ; les côtes ; l'extraction du charbon à ciel ouvert ; les Causse de Gramat ; études des mouvements ; la pêche des huîtres perlées.

Afin de mieux faire comprendre aux enfants des écoles les films projetés, Mmes les institutrices et MM. les instituteurs avaient eu le soin de faire une leçon spéciale sur les sujets énumérés ci-dessus.

Inutile d'ajouter que cette séance a été admirée par les enfants ainsi que les grandes personnes présentes.

La Casseuse de Noix

Une vieille du vieux Gourdon Casse des noix devant sa porte. Dans l'air, les sons d'un violon qu'une légère brise emporte.

Allègrement, le maillet danse, Les cerneaux vont au corbillon. Elle est sensible à la cadence, Notre vieille du vieux Gourdon !

Elle rêve aux amours d'autan Dont le souvenir la transporte, Et souriant à son printemps, Casse des noix devant sa porte !

L'instrument joue une bourrée Qu'elle rythme de ses talons. La voilà toute énamourée : Dans l'air, les sons d'un violon !

Lorsque le maillet délinant Frappe ses doigts !... Le rêve avorte ! La vieille pousse un cri navrant Qu'une légère brise emporte !

DOMINIQUE.

SAUCISSES de montagne 8 et 9 fr. le kg VALLARD, Salaisons en gros, à MONTBRISON (Loire). Représentants demandés.

CHASSEURS

En solde 2.000 cartouches chargées, calibre 12, en poudre noire, avec bourre grasse (15mm), plomb n° 5.

S'adresser à M. BLANC, Armurier

83, Bd Gambetta, à CAHORS

(Près la Société Générale)

« UNE EAU A JAILLI POUR LA GUERISON DES MAUX DE L'HUMANITE. » SAINT MARTIAL.

PARIS-PORTRAIT

L. LEGARÇON

Membre de la Chambre Syndicale de l'Agrandissement photographique et des Reproductions Artistiques

90, Rue Dammont, Paris (18^e). — Téléphone Marcadet 16-88

Agent général à LIMOGES : A. CHANGOLLON, 34, Rue Théodore-Bac

REPRODUCTIONS ARTISTIQUES DE PORTRAITS DE FAMILLE

Fusain, Sépia, Pastels, Charbons

Peinture à l'Huile

Spécialités d'encadrements

Demandez à tous nos représentants voyageant dans la région de Cahors notre grand portrait prime.

NOTA. — Nos clients sont en droit d'exiger de nos représentants la présentation de la carte d'identité professionnelle des voyageurs de commerce instituée par la loi du 10 octobre 1919.

REMERCIEMENTS

Monsieur Jean DELPOUGET, à Cahors ; Madame et Monsieur Henri DELPOUGET, de Pradines ; Mademoiselle Jeanne DELPOUGET, à Labéraudie ;

Monsieur René DELPOUGET, Receveur de l'Enregistrement ; Mademoiselle Yvonne DELPOUGET, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Jean DELPOUGET

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

INCIDENT ITALO-SLAVE. — De Belgrade : A la suite de l'incident de Sebenico, l'Italie et la Yougo-Slavie échangent des explications. Le roi Alexandre est resté à Belgrade.

EN AUTRICHE. — De Vienne : Les pangermanistes ayant déclaré qu'ils s'opposeraient à la ratification de l'accord de Lana, on prévoit que le gouvernement tombera et que la démission du chancelier est certaine.

EN EGYPT. — Le Caire : Tout est calme. Cependant quelques journaux continuent à exciter la population et proposent comme moyen de combat efficace, le boycottage des produits britanniques.

FRANCE ET ESPAGNE. — Une réunion aura lieu cet après-midi au sujet de la situation franco-espagnole : Le ministère des finances arrêtera les prochains tarifs douaniers avec l'Espagne. La question du traité de commerce avec la France sera également posée.

LE ROI ALBERT EN ITALIE. — Le roi Albert de Belgique arrivera à Rome le 30 janvier. Il sera l'hôte du roi d'Italie et rendra visite au pape.

CONSEIL DES MINISTRES. — Les ministres se sont réunis à l'Élysée pour l'expédition des affaires courantes avant le départ de M. Briand qui quitte Paris ce soir à 6 h.

LA GRÈVE ALLEMANDE. — En dépit de l'accord survenu dimanche entre le ministre des Communications et l'organisation des cheminots, la situation de la grève est inchangée.

DÉPÔTS. — Les dépôts prescrits par la loi ont été effectués le 10 décembre 1921, à chacun des greffes :

des Tribunaux de Commerce de : Lyon, Cussel, Autun, Saint-Etienne, Bône, Lons-le-Saunier, Rodez, Aurillac, Cahors, Millau, Abbeville, Bayonne, Montluçon, Nevers, Rennes, Riom et Bourges ;

des Tribunaux civils de Montbrison et Marvejols ;

et des Justices de Paix de : Lyon (troisième et cinquième arrondissements judiciaires), Cussel, Autun, Rive-de-Giers, Saint-Chamond, Givros, Bône, Lons-le-Saunier, Montbrison, Rodez, Aurillac (canton Nord), Cahors (canton Nord), Millau, Marvejols, Abbeville (canton Nord), Bayonne (canton Nord-Ouest), Montluçon (canton Ouest), Nevers, Rennes (canton Sud-Ouest), Riom (canton Ouest) et Vierzon.

Pour Publication : P. de LACHOMETTE, VILLIERS et C^o.

Imprimerie COUESLANT (Personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

HERNIES

HERNIE DU JOUR ET NÔS GUAÏRIS

JE SUIS GUËRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de

M. GLASER le réputé spécialiste qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure sèchement la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI DES PREUVES :

Parmi des milliers, quelques personnes guéries nous autorisent à publier leur adresse :

M. SENAC J., à St-Urcisse, par Louzère (T.-et-G.), hernies doubles guéries. M. ALBERT François, garde, Château de Soulet par Soual-Estap (Tarn), hernies doubles guéries.

M. PUYALOU H., chef Mme Vve Conchès, rue de Fontaine, Oloron (B.-P.), hernie guérie.

M. Marcellin LABOUREY, Maison Lartigande, St Martin-de-Seignaux (Landes), hernie guérie.

M. AUDOUARD P., Cocher, Hôt. du Commerce, Pézenas (Hérault), hernie guérie. Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à : SOILLAC, Vendredi 6 Janvier, Hôtel de la Gare, Coudert. CAHORS, Samedi 7 Janvier, Hôtel de l'Europe, FIGEAC, Lundi 16 Janvier, Hôtel des Voyageurs, FUMEL, Mercredi 18 Janvier, Hôtel de la Poste. L'Éminent aide de M. GLASER recevra à BRIVE, 18 Janvier, Hôtel de Bordeaux.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE GROSSO, Obésité, Matrice, Déplacement des Organes BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

Compagnie du Bourbonnais P. de LACHOMETTE, VILLIERS et C^o

Société en commandite par actions

Au capital de 17.500.000 fr.

Siège social à Lyon, quai de la Pêcherie, n° 4

Du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 22 Mars 1921.

Et du procès-verbal d'une délibération prise par le Conseil de Surveillance, dans une séance tenue le 16 Décembre 1921.

Il résulte notamment que l'exploitation de la COMPAGNIE du BOURBONNAIS a été étendue à Bayonne, aux concessions de gaz et d'électricité de la COMPAGNIE d'ÉCLAIRAGE par le GAZ de la VILLE de BAYONNE, Société anonyme au capital de 1.200.000 francs dont le siège social était à Lyon, quai de la Pêcherie, n° 4, et dont le siège d'exploitation était à Bayonne, avenue des Allées Marées, dans son usine attribuée à la COMPAGNIE du BOURBONNAIS en suite de dissolution et de partage entre actionnaires.

DÉPÔTS. — Les dépôts prescrits par la loi ont été effectués le 10 décembre 1921, à chacun des greffes :

des Tribunaux de Commerce de : Lyon, Cussel, Autun, Saint-Etienne, Bône, Lons-le-Saunier, Rodez, Aurillac, Cahors, Millau, Abbeville, Bayonne, Montluçon, Nevers, Rennes, Riom et Bourges ;

des Tribunaux civils de Montbrison et Marvejols ;

et des Justices de Paix de : Lyon (troisième et cinquième arrondissements judiciaires), Cussel, Autun, Rive-de-Giers, Saint-Chamond, Givros, Bône, Lons-le-Saunier, Montbrison, Rodez, Aurillac (canton Nord), Cahors (canton Nord), Millau, Marvejols, Abbeville (canton Nord), Bayonne (canton Nord-Ouest), Montluçon (canton Ouest), Nevers, Rennes (canton Sud-Ouest), Riom (canton Ouest) et Vierzon.

Pour Publication : P. de LACHOMETTE, VILLIERS et C^o.

Imprimerie COUESLANT (Personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

PREMIERE PARTIE

V

LA FAMILLE EN DANGER

Et joignant les mains, la vieille femme que la maladie accablait invoqua à voix haute la force de Dieu. Dans le visage exsangue et émacié, sans reflet de vie, les yeux brillaient d'une ardente flamme.

— Valentine, dit-il doucement.

Elle se tourna vers lui comme transfigurée :

— Maintenant, dit-elle, maintenant, parle. Je puis tout entendre. Est-il mort ?

— Oh ! non !

Elle avait eu le même cri que lui. Subjugué par cette foi qui animait sa femme, il lui confia la redoutable accusation qui les atteignait dans leur chair. Avec indignation, elle la